Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-215601253-20260430-2026_028-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MORBIHAN

Arrondissement de
Pontivy

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Malguénac

Séance du 30/04/2026

Date de la convocation
21/04/2026

Date d'affichage de la convocation
21/04/2026

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 19 En exercice : 19 Présents : 18

Votes
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Réf	2026/028

L'an 2026 et le 30 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Malguénac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Olivier GUÉGAN ;

Présent.e.s : M. GUÉGAN Olivier, Mme RESCOURIO Anne-Claire, M. GERACI Fabrice, Mme OLLIVIER Solène, M. LE GOUIC Jean Yves, Mme MAHO Jessie, M. JEGADO Nicolas, Mme PERROTIN Marie-Pierre, M. JAN Rodolphe, Mme AABI Delphine, M. LE BADEZET André, Mme LAURENT Delphine, M. POULLAIN Thomas, Mme PETTON Lucile, M. DURAND Stanislas, LE MOING Jean-Jacques, Mme ROUZO LE GALLIARD Sylvie, Mme KERREC Gwenn.

Absent.e.s excusé.e.s : M. CHAUVIRÉ Yann (procuration à LE MOING JJ)

Absent.e.s:

Secrétaire de séance : M. POULLAIN Thomas

Objet de la délibération : DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS A DES INSTANCES EXTÉRIEURES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune est adhérente au CNAS (Comité National d'Action Sociale) qui offre aux agents de la commune une gamme diversifiée de prestations sociales.
L'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus chargé de représenter la collectivité au sein du CNAS.

M GUÉGAN informe l'assemblée que la commune adhère à l'association BRUDED (Bretagne Rurale et Rurbaine pour un Développement Durable), qui a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Bretagne et Loire Atlantique.
Le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Le ministère de l'intérieur demande également que la commune désigne un « correspondant défense », dont le rôle est essentiel à sensibilisation des citoyens aux questions relatives à la défense.

Après débat, le Conseil Municipal décide :

- **DE DÉSIGNER** délégué.e des élus au sein du CNAS - Mme PERROTIN Marie Pierre
- **DE DÉSIGNER** M. LE GOUIC délégué.e titulaire et M. LE BADEZET délégué.e suppléant.e de BRUDED
- **DE DESIGNER** correspondant défense - Mme OLLIVIER Solène

Pour copie conforme.

MAIRIE DE MALGUENAC (Morbihan)

Le Maire,